

La délinquance italienne dans le canton d'Antibes (1870-1885)

Christophe Jolesse

Les recherches sur la délinquance ne peuvent négliger l'aspect sériel, quantitatif, dans ce domaine d'étude parce que les sources sont abondantes et objectives. En effet, les sources judiciaires sont, théoriquement, le reflet de la vision que se fait une société humaine de ses moyens de défense contre les déviances. Par conséquent, elles sont aussi le reflet des catégories d'individus déviants sévissant au sein de la société. Le choix des sources s'est arrêté sur les registres des minutes des greffiers du Tribunal Correctionnel de Grasse. Cet article se justifie de lui-même par l'importance de la délinquance italienne dans celle du canton d'Antibes.

Le canton d'Antibes, qui comprend Antibes, Vallauris et Biot, a été choisi pour sa situation sur le littoral, alors en pleine expansion économique et démographique, même si cette dernière fut plus modérée qu'à Nice ou dans la région cannoise, par exemple. En outre, il nous faut préciser que le chemin de fer longe le littoral du canton depuis 1863. C'est à partir de cette date que les bouleversements démographiques ont réellement démarré. Il apparaît alors intéressant de savoir de quelle manière cela s'est traduit au niveau de la délinquance.

Dans le canton d'Antibes, la population immigrée italienne avait une structure générale peu différente de la française. Les origines socioprofessionnelles sont -elles très différentes? Les réactions face aux difficultés de la vie sont-elles plus violentes? Il faut déjà indiquer qu'un bref regard sur la masse des délinquants nous fait prendre conscience de la proportion importante des Italiens par rapport au total. Sur 1142 délits enregistrés en seize années, 366 ont été commis par des Italiens, soit 32% du total.

Une des ambitions de cette dernière partie sera de cerner les traits de mentalité spécifique aux immigrés italiens des années 1870 et 1880.

Une précision importante doit être faite : par soucis de précision, la notion de citoyenneté étant différente de celle de notre époque, nous n'avons considéré comme Italiens uniquement les personnes nées en Italie.

La population délinquante italienne

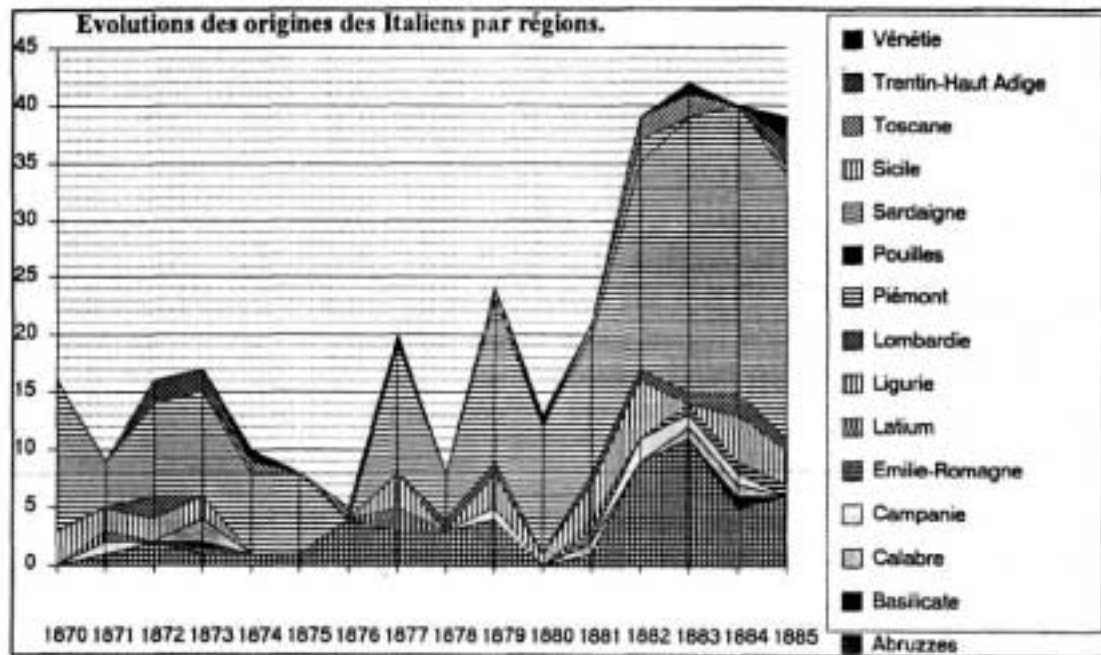
Provinces d'origines des Italiens

Les lieux d'origine ont été analysés statistiquement avec des manques relativement importants, les villages introuvables, qui représentent environ 10% du total.

Le fait qui perdure tout le long de la période est la proximité des provinces d'origines des Italiens. La grande majorité des délinquants italiens sont Piémontais surtout à partir de 1880. Les années précédentes, les variations sont importantes. Ainsi en 1876, il n'y en eut aucun.

Une importante minorité vient de Ligurie, principalement des provinces d'Imperia et de Savone. Mais, un fait étonnant au premier abord est l'énorme représentation des Piémontais originaires de la province de Cuneo, alors que celle-ci, avec ses 660000 habitants en 1881 ne

représente que le quart de la population du Piémont. Cela rejoint les constatations que Anne Marie Faidutti-Rudolph¹ a fait dans le département du Var, à la même époque.



Pour l'ensemble des Italiens, ce sont les mêmes raisons qui amènent leurs départs. La proximité des deux régions, le Nord de l'Italie et les Alpes Maritimes, est un facteur déterminant. Mais les réseaux de relations étroites et anciennes étaient très importants. C'est sans doute ces rapports privilégiés qui amènent plus de gens de Cuneo que d'Imperia ou d'Alexandrie

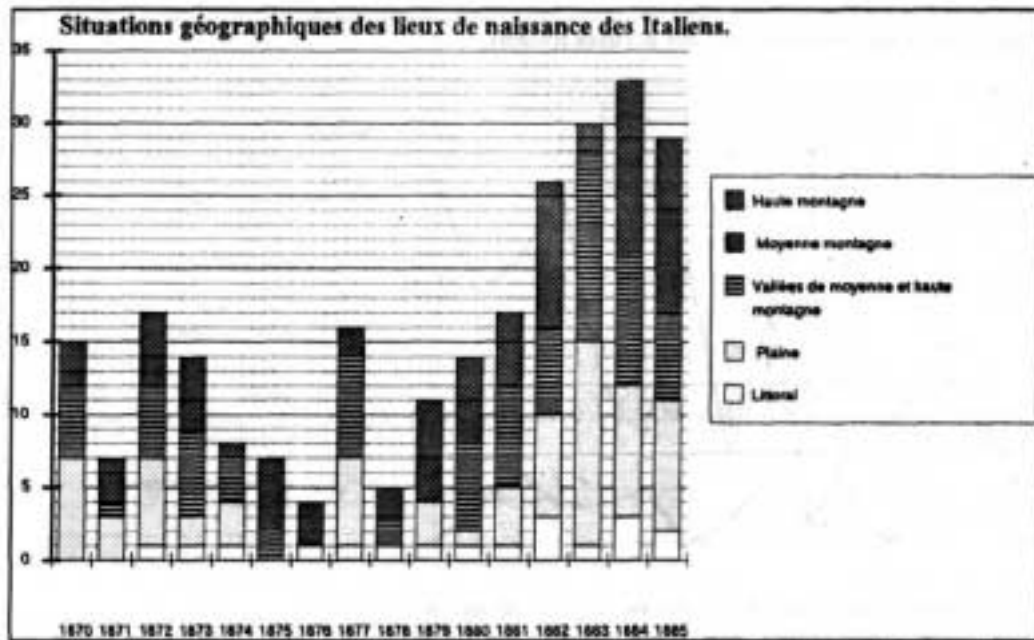
Nous observons aussi que le nombre relatif d'Italiens originaires du reste de l'Italie croît régulièrement à partir des années 1880.

Donc dans l'ensemble, une migration de moyennes et de courtes distances caractérise la délinquance italienne.

Origines selon les "caractères géographiques "

Nous entendons par "caractères géographiques" le type de situation physique d'une commune donnée. Nous supposons d'emblée que les évolutions économiques de chaque caractère pourraient entamer un appauvrissement d'une partie de la population, d'où une émigration plus importante.

Les principales situations géographiques sont ici: le littoral, la plaine, la vallée de moyenne ou haute montagne, la pré-montagne, ou moyenne montagne, et la haute montagne. A certains égards, cette typologie peut paraître irréaliste mais c'est à peu près la seule utilisable à partir d'une carte de géographie physique et nous permettant de construire un schéma.

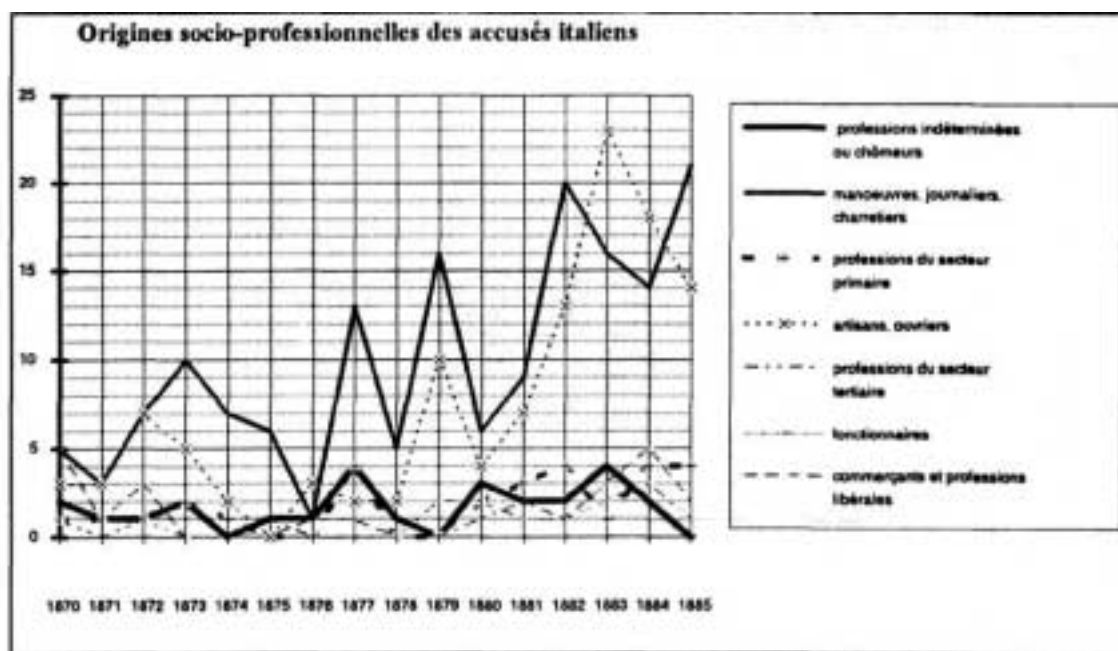


Nous constatons donc que les Italiens provenant d'une région au relief accidenté ou située en altitude, qu'ils soient ou non d'une vallée, sont toujours les plus nombreux. Cela semble évident si l'on sait que les régions frontalières des Alpes-Maritimes sont montagneuses. Mais une bonne partie du Piémont et de la province de Cuneo est en plaine. D'autre part, les Italiens non originaires du Piémont et de Ligurie viendraient souvent de la chaîne des Abruzzes. Cela laisse supposer que les délinquants originaires de ces régions y ont été le plus souvent poussés par le recul des activités économiques traditionnelles qui dès lors ne pouvaient leur assurer qu'une survie précaire. Mais ceci n'est pas valable pour tous les Piémontais de la plaine, une région dynamique, toujours en nombre assez important. Les raisons qui les ont poussés à s'installer en France sortent des possibilités du sujet.

Les structures de la population délinquante

Origines socioprofessionnelles

Le graphique correspondant montre approximativement les mêmes caractéristiques que celui qui a trait à l'ensemble des délinquants. Les Italiens les plus nombreux proviennent des catégories sociales modestes; les personnes sans ressources sont très peu nombreuses. La différence essentielle entre les deux graphiques est le faible nombre de cultivateurs propriétaires. Mais le monde agricole est bien représenté par la catégorie "manœuvres, journaliers, charretiers", les professions sans qualification. Dans le canton, cette catégorie comprenait, comme à Marseille, d'après Emile Temime², des terrassiers, des maçons et autres professions pouvant être comptées dans la catégorie "artisans-ouvriers". De plus ce groupe fournit de nombreux délinquants, quoique de façon irrégulière à partir de 1872.

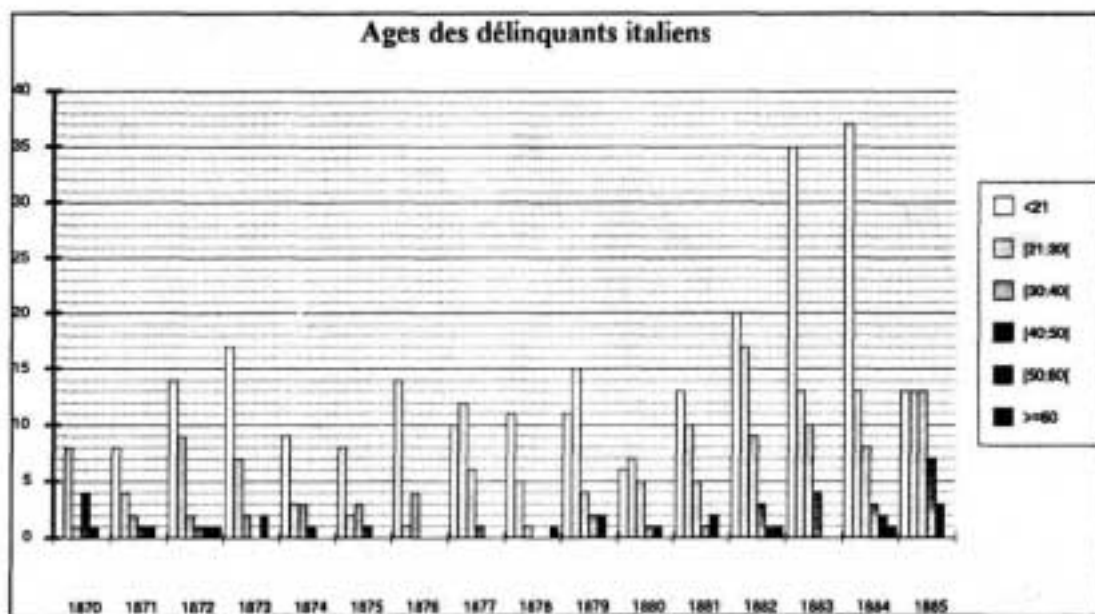


Les catégories sociales plus favorisées ont un maximum de cinq délits par an. Elles oscillent régulièrement entre zéro et quatre cas. Cependant dans le cas des Italiens, le terme "plus favorisé" est à prendre avec prudence. Chez les commerçants, nous trouvons surtout des aubergistes, des petits limonadiers, tenanciers de petits débits de boissons. La catégorie "profession du secteur tertiaire", ne comprenant que quatorze cas en seize ans, ne concerne en fait que des domestiques et des vendeurs, tous très modestes et le plus souvent des femmes.

Ainsi l'immense majorité des délinquants italiens se trouvait dans des situations fort modestes, voire précaires.

Ages des délinquants

Sous cet aspect, nous retrouvons les grandes tendances de la délinquance dans son ensemble mais, comme dans le paragraphe précédent, avec de fortes accentuations (voir graphique de l'évolution des âges des Italiens). Cela signifie que les mineurs et les personnes "dans la force de l'âge" représentent une majorité de cette population. Contrairement aux conclusions de Marie-Clet Desdevises³, les mineurs représentent ici la part la plus importante sauf dans les années 1870, 1877, 1879 et 1880, où celle des personnes âgées de 21 à 30 ans est légèrement supérieure. Là encore, il est difficile d'apporter des explications. La population italienne fixée dans le canton n'avait probablement pas une structure par âge proche de celle de la délinquance correspondante. Une importante partie d'entre elle avait immigré plusieurs années auparavant et avait pu s'intégrer. En effet le taux de délinquance des Italiens dans le canton passe de 2% en 1871 à 1.7% en 1884-1885.



A la vue globale de l'ensemble des cas, il semble que la principale explication du grand nombre de mineurs et de jeunes gens est d'ordre psychologique. Des personnes aux revenus modestes, dont nous supposons qu'elles sont plus ou moins bien intégrées, ressentent très souvent des frustrations dans une société dont la principale richesse provient d'une clientèle aisée de passage. Ces frustrations, ajoutées aux tensions inhérentes aux conditions modestes des Italiens, confrontés à une population établie, sûre d'elle-même et parfois xénophobe, entraînaient sans doute, chez des sujets jeunes, une exaspération et une nervosité que certains ne pouvaient réprimer.

Répartition des délinquants par sexe

Selon Marie-Clet Desdevises⁵, le taux de délinquance féminine étrangère est toujours très bas. Les résultats des recensements de 1871 et 1886 vont dans ce sens. La proportion de femmes dans la population italienne du canton était de 40.7% en 1871 et 45.9% en 1886. Une femme, Italienne ou non, est généralement moins violente et plus prudente que l'homme. Chez les Italiennes, ces deux constatations sont encore plus absolues. En premier lieu, elles sont bien souvent dans des situations plus modestes que les hommes. Elles sont parfois sans profession, et dépendent donc de leurs maris, quand elles en ont un. A qualifications égales, leurs salaires sont inférieurs du tiers et parfois de la moitié de ceux des hommes. Enfin, elles ne sortent pas en groupe pour aller se divertir et s'adonner à la boisson, comme c'est souvent le cas des jeunes hommes.



La très forte proportion de jeunes, souvent des hommes, chez les délinquants, proviendrait en grande partie d'une population flottante, employée dans les chantiers temporaires⁶. Ces personnes sont impossibles à chiffrer.

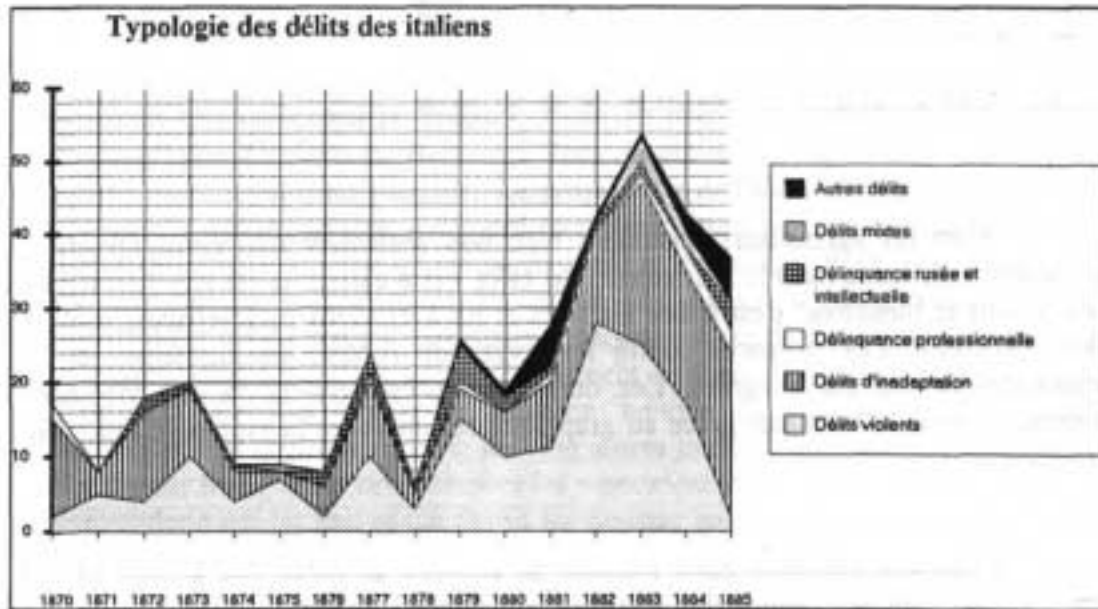
Conclusion partielle

Les raisons qui ont attiré une immigration italienne massive sont multiples. La proximité des deux régions, l'Italie du Nord et les Alpes-Maritimes et l'ancienneté de leurs relations économiques privilégiées en sont deux. Les difficultés économiques des Italiens et la recherche d'une main d'œuvre docile et peu payée, par les patrons français, sont deux autres causes majeures de l'installation dans le sud de la France, notamment dans le canton d'Antibes, de cette population. Ceci explique que les structures de la délinquance italienne soient très tranchées. En effet, l'immense majorité des Italiens vient d'Italie du Nord, principalement du Piémont. La plupart d'entre eux sont originaires des villages ou des petites villes éloignées des grands pôles de croissance économique. Ainsi, la majorité des délinquants étaient de jeunes hommes sans qualification, souvent des travailleurs de force dans le secteur du bâtiment.

Tous ces aspects ont donné son homogénéité à la délinquance italienne.

La violence

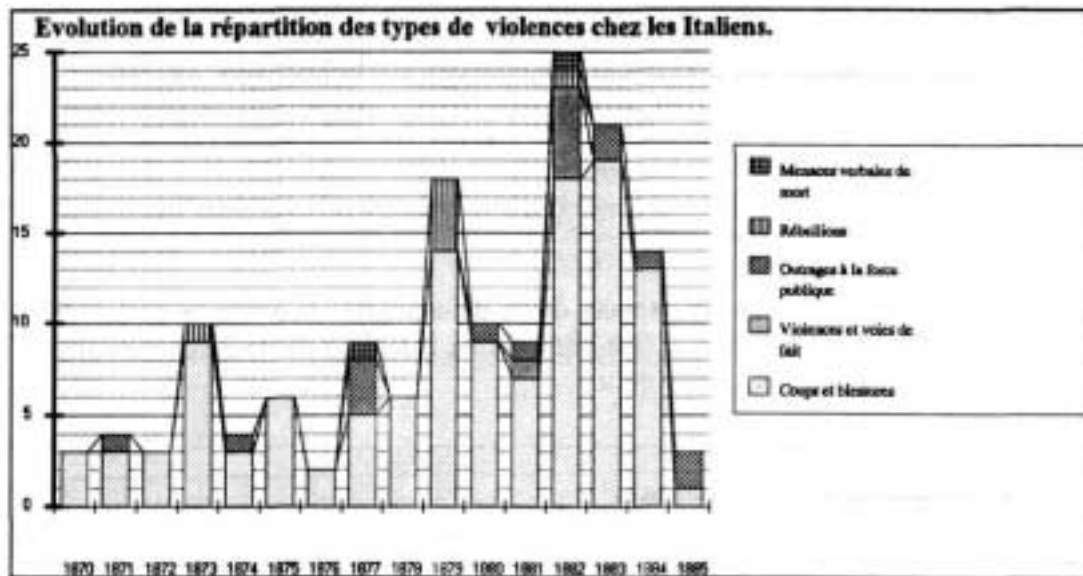
Elle constitue un des principaux aspects de la délinquance italienne, avec les délits d'inadaptation (voir graphique). Il faut donc cerner l'ampleur réelle de cette violence, par qui elle est orchestrée et contre quoi.



Les agressions

Fréquence de la violence

Comme nous l'avons vu pour d'autres types de délits, les agressions physiques sont apparemment très variables d'une année sur l'autre, jusqu'en 1881, comme le montre le graphique sur l'évolution des types de violences. Mais par un simple calcul de moyenne arithmétique sur plusieurs années, nous pouvons affirmer qu'elle est relativement constante sauf en 1879. Ensuite elles connaissent une forte hausse, une "fièvre" de 1881 à 1883, puis une chute spectaculaire à partir de 1884. Si l'on compare cette courbe à celle de l'ensemble des délits d'agressions physiques ou verbales⁷, nous constatons que les Italiens y sont toujours pour une bonne part et que certaines années, ils constituent l'essentiel des accusés violents, comme en 1873, en 1875, en 1877 et de 1880 à 1884. De 1877 à 1879, la violence de la part des Italiens a connu une forte hausse, pourtant moins accentuée que celle des Français.



Ainsi les agressions constituent bien non seulement une constante de la délinquance italienne mais le fait majeur. En effet, cette catégorie est très homogène. Les "coups et blessures" c'est à dire les rixes et les agressions caractérisées, sont les plus nombreux. Les violences contre les forces de l'ordre, les agressions et les résistances, y ont été intégrées. Ces dernières représentent 12 % des violences, comme on peut le constater grâce au graphique schématisant la typologie des délits des Italiens.

Comment expliquer cette flambée de violence au début des années 1880 ? Nous savons déjà que l'émigration italienne a connu une nouvelle poussée à partir de 1881. Une part importante de ceux qui se dirigeaient vers la France devait nécessairement passer par notre région et étaient parfois amenés à s'y fixer. La crise économique a fait venir en France un nombre de plus en plus important de jeunes ne possédant que de faibles qualifications. Nous allons voir qu'à cette époque ceux-ci ont le plus contribué à la mauvaise réputation des Italiens plus ou moins marginalisés⁸.

L'affrontement

Les circonstances qui peuvent amener une ou plusieurs personnes à abuser de leurs forces sont innombrables. C'est probablement pour cela que la justice ne tient pas compte des raisons profondes et déterminantes de ces délits : la pauvreté, la colère ou d'autres caractéristiques des Italiens coupables de violences. Dans les faits, il semble bien que les circonstances atténuantes ou aggravantes proviennent alors des résultats situés en aval par rapport à l'étincelle qui déclenche les violences. Ce sont les blessures et le nombre de jours d'arrêts de travail qui en découlent, qui décident de leur attribution.

Une condition particulière, qui en dit long sur l'acceptation de l'alcoolisme par la société, est l'admission de l'état d'ivresse comme circonstance atténuante.

Qu'est-ce qui pouvait entraîner un jeune homme à en frapper brutalement un autre? La susceptibilité est un caractère qui peut facilement être liée à l'impulsivité. Elles caractérisent la jeunesse de la plupart de nos cas. Nous avons déjà vu que les Italiens déviants étaient souvent de jeunes hommes. Cela était particulièrement vrai chez les individus brutaux. Ces deux traits de caractères jouent un rôle majeur, comme dans le cas de Toselli, un Piémontais qui frappa un certain Galis de plusieurs coups de bâtons pour s'être niatement moqué d'un groupe d'Italiens assis dans la rue, et jouant à lancer des pierres sur une bouteille. D'ailleurs le Français, ayant très violemment riposté, a lui aussi été condamné.

Plusieurs fois, la susceptibilité est d'autant plus vive que les agresseurs sont en groupe. Le désir de montrer son courage et sa force couplé à un fait de la psychologie de groupe, qui fait tomber les barrières de la mesure et de la prudence, engendrent très facilement la violence. Ainsi, au début du mois de Février 1875, le soir, un groupe d'Italiens de Bernezzo, âgés de dix-neuf à trente ans, étaient réunis dans leur chambre et chantaient fort. Le propriétaire de l'hôtel, monte pour les calmer, on ne sait de quelle manière, a d'abord reçu deux coups de poings dans la tête puis, une fois ceinturé, une volée de coups de pieds et de poings. Bien que les blessures aient entraînés une incapacité de travail de plus de vingt jours, circonstance qui habituellement condamné les agresseurs à plusieurs mois de prison, les circonstances atténuantes ont été retenues, vraisemblablement à cause de l'ivresse dont étaient pris les ouvriers. Ce cas montre la situation typique de ces jeunes Italiens sans qualification, l'un était charretier et les cinq autres journaliers, mal logés et volontiers violents pour peu que les circonstances les y poussent. Nous trouvons dans les chants la camaraderie qui les liait et qui devait les pousser parfois à faire preuve de lâcheté, dans la violence collective.

La violence de groupe pouvait surgir dans la rue entre bandes. Ainsi, un soir d'Avril 1877, un groupe de Piémontais chantait dans les rues de Biot, manifestement ivres. Un groupe de Français les a somme d'arrêter de gêner les dormeurs. Devant le refus, l'un d'eux est allé chercher une "taravelle", une sorte de bâton. Mais à son retour, il reçut deux coups de couteau. Un violent pugilat général s'en est suivi. Face aux lames, les Français préférèrent s'échapper.

Un autre cas, qui a dû choquer l'opinion publique, s'est produit au cours d'un bai, avec des Siciliens aidés de Français. Ils protestaient devant l'énorme augmentation des prix des billets d'entrée. Une grave dispute a suivi, avec des coups de couteaux et des coups de feu tirés en l'air.

Si la violence de groupe est plutôt une caractéristique des jeunes Italiens, pauvres, ce type de bagarre est relativement rare, compare aux rixes entre deux hommes, et aux autres violences. A l'analyse des circonstances de ces quelques cas, il est étonnant de constater que dans ces délits de

groupe, les couteaux sortaient facilement, alors que dans l'ensemble nous avons peu de condamnations pour ports d'armes prohibées. Cela correspond au cliché xénophobe, rapporté par Emile Temime⁹, longtemps véhiculé par les Français, peignant les Italiens comme des gens violents, peu courageux et portés sur la boisson.

Les autres causes pouvant entraîner des violences de la part d'un individu sur un autre, ou entre deux individus, sont multiples. Il semble évident que la susceptibilité et l'impulsivité continuent à jouer un grand rôle, mais dans le cas des affrontements individuels, les rixes, des sentiments personnels peuvent entrer en jeu, telle la jalousie ou la rancœur, allant de pair avec la haine qui peut faire perdre le contrôle de ses forces à un homme. Ainsi J. Montuori, 49 ans, frappa à deux reprises un rival de cœur.

Des facteurs exogènes peuvent agir sur les attitudes des Italiens en situations précaires. Sans pouvoir s'étendre sur le sujet, il paraît évident que le chômage chronique et la promiscuité sont des facteurs d'agressivité très importants.

Les violences contre la force publique

On ne peut affirmer que la violence à l'encontre des gendarmes, policiers et gardes champêtres soit l'apanage d'une certaine catégorie d'Italiens. Néanmoins, ce type d'acte peut revêtir certains aspects que l'on rencontrerait moins chez les Français.

Réactions spontanées

Presque n'importe qui peut avoir une inquiétude ou une méfiance quand un gendarme lui adresse la parole. Ceci devait être d'autant plus vrai au XIX^{ème} siècle alors que les "Piémontais", surtout les jeunes hommes, constituaient une population allogène, d'installation récente, et que la peur du gendarme venait aussi du fait que les activités policières et judiciaires étaient, semble-t-il, plus expéditives que de nos jours. A partir de ces réflexions, nous pouvons imaginer la réaction d'un Italien confronté à l'interpellation de deux gendarmes. S'il ne peut fuir, le "nervi" se débattrait et pourra frapper et causer des blessures plus ou moins graves à un policier. Ce fut le cas d'un jeune vagabond de vingt ans, H. Trecchi, interpellé par un policier pour avoir crié et chanté dans la rue. On ne sait s'il a été violenté par l'agent mais il a sorti un rasoir pour en porter des coups, que l'agent a pu parer.

Attitudes "anti-policières"

Pourtant, à côtés de ces réactions presque communes, qui ne semblent pas le fait d'une origine géographique précise, nous avons pu remarquer des attitudes qui pouvaient être plus spécifiques aux Italiens. Les agressions contre des agents représentants de la puissance publique ou simplement contre des autorités locales paraissent représentatives des tensions dont les Italiens pouvaient être sensibles. On ne peut guère s'étendre sur ces dernières du fait de la complexité des sentiments qui peuvent animer les individus ayant à vivre dans une société qui leur est plus ou moins étrangère. Ces sentiments qui peuvent aller de la reconnaissance à la rancœur en passant par la peur, maîtresse de toutes violences. Ainsi, c'est l'objet de ce paragraphe, nous avons des cas de fonctionnaires qui ont été littéralement agressés. Par exemple, en Décembre 1882, J.Ferrando, un maçon de vingt-trois ans, a lancé, encore le soir, sans raison apparente, des pierres sur un policier en patrouille, dont une l'atteignit à la jambe. Ayant pris la fuite, il fut rattrapé par l'agent et des

militaires qui trouvèrent sur lui un couteau. Ceci montrerait que son acte est plus un geste de défiance qu'une agression préméditée. En outre, il déclara : "Si j'avais pu vous toucher, le coup eut été meilleur".(Sic). Peut être faut-il voir ici le résultat des fortes réactions xénophobes et anti-italiennes qui caractérisèrent le début des années 1880, dans le sud de la France. Il faut de nouveau souligner que ce geste insensé a eu lieu le soir, comme la plupart de toutes les agressions. Cela laisse sous-entendre qu'il a pu y avoir certaines circonstances qui peuvent l'expliquer, comme l'ivresse, ou le résultat d'un autre délit.

Une agression toute aussi étonnante survint en 1871. Elle concerne J.-B. Bellone, âgé de cinquante-sept ans, qui a injurié un militaire et a ajouté : "C'est vous qui avez tue nos frères, à Marseille !" Il semblait faire allusion à une répression violente d'une manifestation d'Italiens.

Conclusion partielle

Il faut bien souligner que les Italiens accusés de violences sont presque exclusivement des jeunes gens pauvres. Nos sources confirment que cette catégorie de personnes avait une sociabilité tout à fait particulière. Ils étaient très soudés et semblaient ne fréquenter que des personnes vivant dans des conditions similaires. Cette attitude était certainement dictée par leurs situations de travailleurs déracinés. Il leur fallait donc asseoir leurs places, leurs réputations dans le seul milieu où ils se sentaient intégrés. Ces relations accordaient une importance peut-être surévaluée à la révolte, latente en raison des conditions de vie difficiles et de la susceptibilité. Ces raisons expliqueraient cette violence souvent aveugle qui pouvaient entraîner les jeunes Italiens à s'en prendre aux forces de l'Ordre.

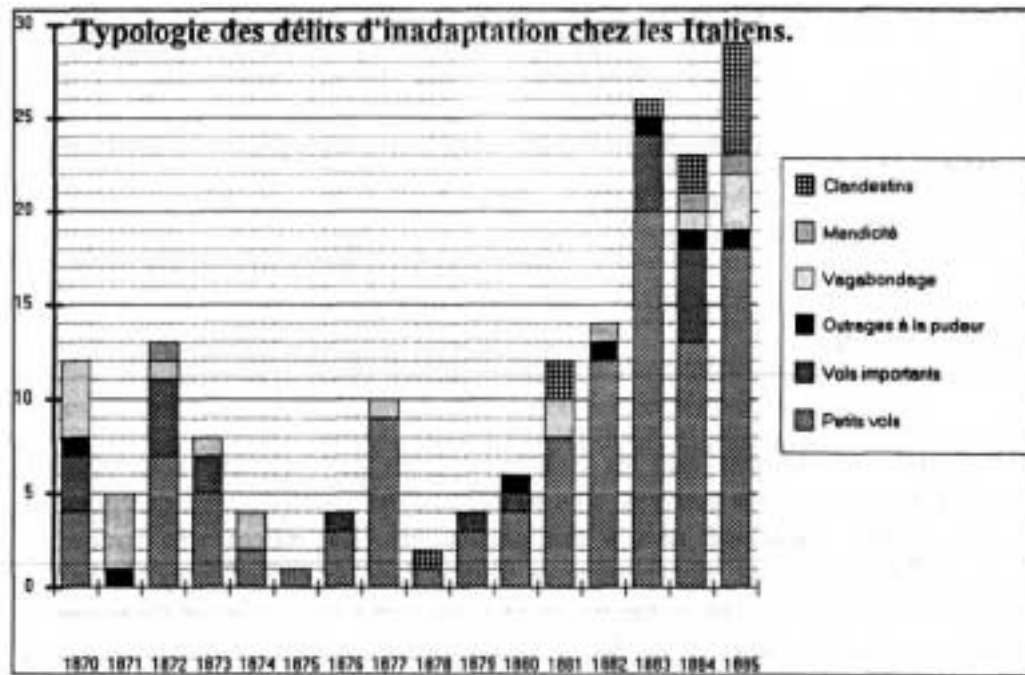
Les délits d'inadaptation

Comme le montre le graphique la typologie des délits des Italiens, ceux qui sont le fruit de situations d'inadaptation représentent la deuxième composante essentielle de la délinquance italienne. Nous avons placé dans cette catégorie les délits commis qu'avec peu de calculs. Les principaux facteurs entraînant les délinquants potentiels à passer à l'acte sont peu nombreux. Nous allons voir qu'il concernent essentiellement une population mal intégrée ayant une vie pénible.

Les évolutions quantitatives

Typologie des délits

En observant le graphique sur la typologie des délits d'inadaptation des Italiens, nous remarquons d'abord la forte proportion des vols, quelles que soient leurs importances, excepté en 1871, en 1874 et 1878, années qui comptent peu de délits d'inadaptation.



Par manque de temps, nous n'avons pu analyser en détail ces vols. Il est possible qu'une partie d'entre eux comportent des circonstances qui les classeraient dans les délits malins, c'est à dire réfléchis et demandant une réelle expérience de voleur. La prépondérance des vols serait un peu amoindrie. L'analyse des larcins est dépendante des données lacunaires fournies par les minutes des greffiers qui ne s'attardaient à des détails que dans des cas sortant de l'ordinaire, soit par l'importance du préjudice cause, soit par l'association à d'autres délits. La très forte augmentation des délits d'inadaptation des années 1878-1885 est largement due à celle des vols. Cela semble correspondre à l'hypothèse de départ selon laquelle l'immigration des années 1880 a accru la proportion des Italiens peu ou pas intégrés, faute de pouvoir trouver du travail. Cette hypothèse est encore vérifiée par le nombre de personnes en situation irrégulière, les "sans profession". Ces derniers n'ont pu fournir suffisamment de documents aux autorités judiciaires pour pouvoir justifier le bien fonde de leurs présences. Ils étaient expulsés du territoire français. Ils n'étaient donc pas des délinquants proprement dits mais sûrement des personnes mal intégrées. Il n'y a aucun de ces Italiens irréguliers avant 1878. Ils apparaissent régulièrement à partir de 1882, ce qui prouverait que l'immigration des Italiens, et ses mauvais côtés, se faisait plus pressante à partir de ces années-là.

Quant aux autres délits, ils sont très peu nombreux. D'une manière générale, les outrages à la pudeur sont rares et irréguliers. On ne peut les différencier de ceux commis par les Français. Le graphique sur la typologie générale des délits montre que ce type d'attitudes était très faiblement appréhendé dans les Tribunaux de Première Instance. Cependant, les mendiants et les vagabonds, que la terminologie juridique différencie mais qui correspondent le plus souvent à des situations

vécues très proches, sont présents plus régulièrement. Leur nombre est un peu supérieur au début de la période que dans les dernières années, ce qui constitue une évolution rare dans notre étude. Il n'y en a même aucun de 1875 à 1880, mis à part un cas en 1877. Il semble donc que la proportion des Italiens "sans domicile fixe" (terme juridique utilisé dans nos sources) est plus faible que chez les Français ou tout au moins dans une échelle de proportions très proches.

Les professions

Les années 1874 à 1879 comptent très peu de délits d'inadaptation sauf l'année 1877. De plus ils sont diversifiés.

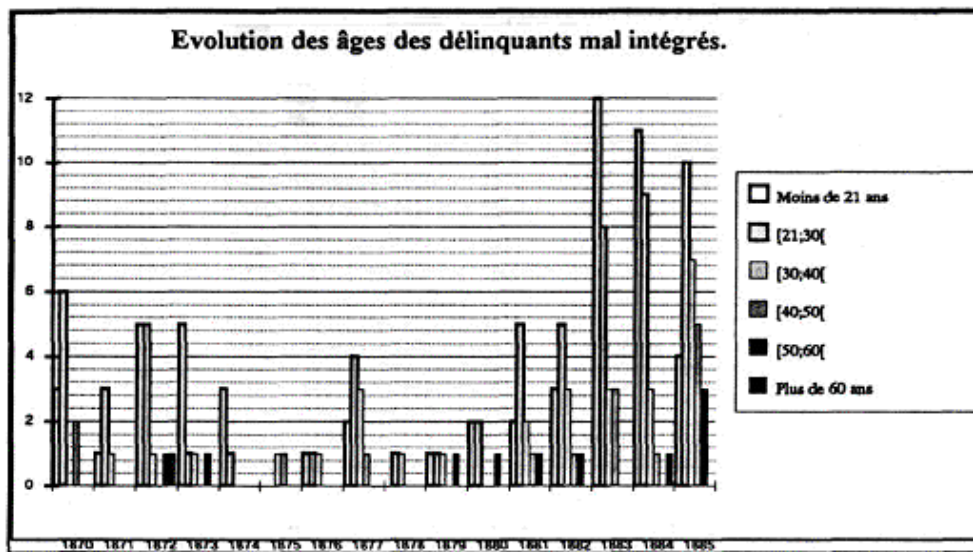


Les deux grandes catégories de loin les plus représentées tout au long de la période sont les travailleurs de force sans qualification, les manoeuvres, les journaliers, les charretiers et les employés du secteur secondaire, les ouvriers, les petits artisans et les boulangers. Ces deux catégories, proches l'une de l'autre si l'on ne prend en compte que le niveau de vie, sont presque les mêmes. En effet, les professions du bâtiment chez les Italiens pouvaient prendre tous les noms. Elles ne s'attribuaient pas toujours en fonction des qualifications, selon Emile Temime¹⁰. C'est pourquoi, d'après Pierre Milza¹¹, les Italiens changeaient souvent d'entreprises. Les appellations des divers métiers de ce secteur sont maçons, terrassiers, tailleurs de pierres, etc. Cette constatation pour le cas marseillais semble se vérifier parfaitement dans nos sources. Ces professions sont dans des proportions très variables mais fortes, jusqu'en 1880, ensuite elles augmentent pour atteindre environ 75 % des Italiens. En 1883, cette proportion dépasse 85 %. Si dans les délits violents, ces catégories de professions sont de loin les plus représentées, cette constatation est encore plus vraie chez les délinquants mal intégrés, ce qui appuierait le choix de ces délits pour une étude statistique de la délinquance d'inadaptation. Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue l'hypothèse qui laisse supposer que les Italiens dont les revenus sont faibles et irréguliers, ce qui était le cas au XIX^{ème} siècle surtout dans les temps de crise que traverse notre période, sont mal intégrés dans la société. Ils avaient des professions difficiles et mal payées, parlaient probablement mal le Français et avaient une sociabilité les incitant à rester entre eux, comme nous avons pu le constater dans les deux précédents chapitres.

En portant l'analyse sous un autre angle, c'est à dire en observant les catégories sociales très intégrées, par définition, les marchands et les professions libérales, nous constatons cinq cas au cours de la période, en 1870, en 1875, en 1879, en 1882 et en 1885. Il va de soi que des personnes ayant des niveaux de vie leur permettant de vivre confortablement ou d'amasser un pécule sont peu enclines à commettre ce type de délits. Malheureusement nous ne connaissons pas la structure socioprofessionnel des Italiens du canton mais nous pouvons supposer sans grand risque que cette catégorie de personnes représentaient un faible nombre dans cette population récemment immigrée.

Il y a peu de domestiques. Ce sont toutes des femmes. Nous avons déjà démontré qu'elles commettent peu de délits. Cela se retrouve une nouvelle fois sur le graphique des origines socioprofessionnelles. On peut toutefois constater qu'elles sont présentes les trois dernières années de l'étude ce qui est loin d'être toujours le cas pendant les années précédentes.

Un fait étonnant est la très faible représentation des travailleurs du secteur primaire. Certaines années il y a un cas, au plus deux, comme en 1877. On pourrait expliquer cela par le type d'activités de ces délinquants, le plus souvent des cultivateurs. Supposant qu'ils sont attachés à leurs terres, ils se sentiraient peu poussés à commettre des délits. Nous pouvons aussi supposer que des délinquants en zone rurale sont plus difficiles à appréhender par les autorités.



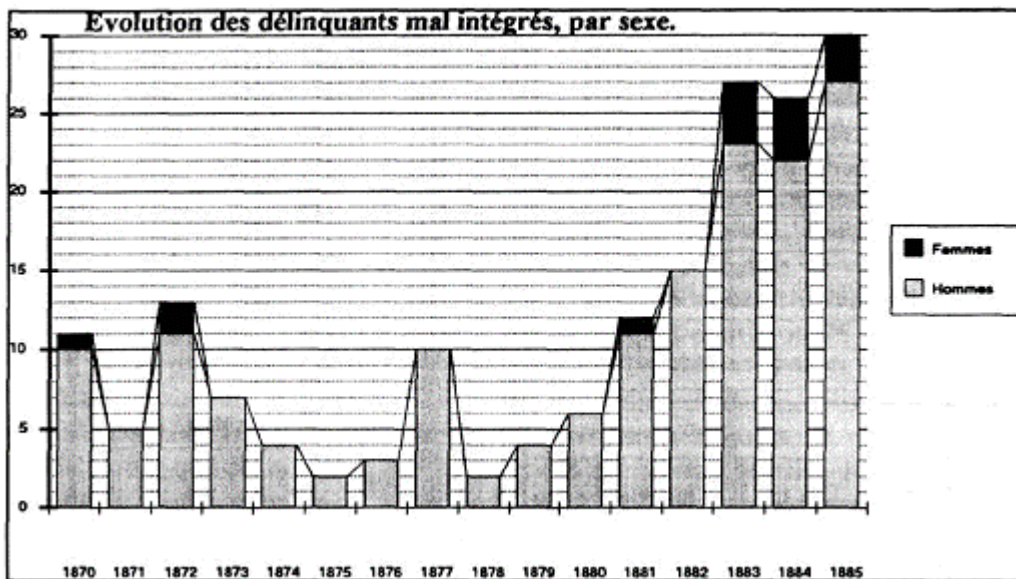
L'âge des délinquants

Chacune des catégories, définies en dizaines d'années, est représentée irrégulièrement. En d'autres termes nous observons que les "jeunes", les personnes âgées de moins de trente ans, représentent toujours une forte majorité, sauf peut-être de 1875 à 1879. Cette majorité est très variable mais toujours supérieure à 60 % et même à 75 % les quatre premières et les trois dernières années, celles où les effectifs sont les plus grands.

La pyramide des âges de la population du canton serait à prendre en compte. Sans la connaître, on peut néanmoins supposer que la tranche d'âges des personnes de moins de trente ans occupe la portion la plus importante. Mais nous pouvons supposer tout de même que la proportion des jeunes dans cette délinquance d'inadaptation est supérieure à celle de la tranche respective dans la population totale, du moins dans les années où ils occupent une place prépondérante.

Les autres tranches d'âges comptent annuellement très peu de représentants jusqu'en 1881, au maximum quatre en 1877. Leurs effectifs cumulés atteignent les cinq cas en 1882, ce qui représente environ le cinquième des totaux annuels. Cela démontre que les Italiens mal intégrés dans la société française sont les jeunes. Cela peut être dû à leur arrivée récente mais aussi certainement à leurs conditions de vie instables.

La répartition des délinquants par sexe



Comme l'indique le graphique de cette répartition, présente en secteurs, les femmes occupent une petite place, 8 %, plus faible que dans les délits contre les biens. Si l'on étudie cette répartition sur seize ans, nous voyons qu'il n'y en a aucune pendant dix années : en 1871, de 1874 à 1880 et en 1882. En réalité, il n'y a que quelques cas, au maximum quatre en 1883 et 1884, pendant les années les plus touchées par la délinquance. Ceci tendrait à démontrer que les femmes sont plutôt mieux intégrées que les hommes. Mais là encore, nous ne pouvons rien affirmer car au niveau de l'ensemble de la délinquance, le vol, délit admis par hypothèse comme relevant de la délinquance d'inadaptation, est l'action la plus pratiquée par les délinquantes. Ceci irait dans le sens d'une conclusion de Marie-Clet Desdevises¹² qui montre que les femmes étrangères commettent moins de délits que celles de leur pays d'accueil. En outre, il faut préciser que sur les quinze femmes recensées, il n'y a que sept domestiques, profession de loin la plus représentée dans la délinquance féminine totale.

Les voleurs

Nous avons vu avec l'examen des graphiques des typologies des délits des Italiens, la typologie globale et celle de la délinquance d'inadaptation, que le vol occupe une place de choix. D'ailleurs, sur toute la période, les voleurs italiens représentent 43,5 % du total de ce type de délinquants. C'est pourquoi, il apparaît utile de tenter une approche de quelques cas représentatifs : des voleurs jeunes dont les professions sont réputées pénibles et peu rémunérées.

Les circonstances sont multiples. Au regard de quelques cas examinés, nous ne pouvons déterminer avec certitude le type de situations privilégiées par les voleurs pour accomplir leurs larcins. Mais il apparaît assez souvent que les vols avec effractions, parfois avec des complices, sont les méthodes préférées des plus jeunes voleurs, ceux âgés de moins de vingt ans. Nous ne pouvons savoir s'ils avaient auparavant reconnu les lieux. Les butins sont très variables. Ainsi, en 1883, deux manœuvres de 17 et 18 ans, C.Cavallero et J.Cravero, ont tenté de s'introduire dans une maison à l'aide d'une échelle. En 1884, c'est six jeunes gens en fuite, dont trois Français, qui ont

commis plusieurs vols, dont l'un était constitué par des munitions de guerre, dans la caserne d'Antibes. Ceci montrerais en outre que les associations sont plus aisées entre les très jeunes gens en particulier s'ils sont dans le besoin.

Une autre attitude, qui ne semble être, elle, que le fait d'Italiens, est le vol de différents effets à des camarades de chambrées, dans des hôtels d'accueil pour travailleurs immigrés : encore en 1883, un journalier de 18 ans, C. Bertollo, a volé de l'argent, une montre et des habits, au préjudice de trois camarades. C'est un butin hétéroclite mais banal dans les affaires qu'il nous a été donné d'étudier. Il montre une fois encore la valeur que pouvait représenter l'objet, sous à peu près n'importe quel forme. Ce voleur aurait pu se contenter de l'argent liquide. Ainsi, il n'aurait pu être reconnu.

Un dernier exemple, montrant la multiplicité des circonstances et des vols, est celui de J. Andrietti qui, en 1878, a volé vingt-cinq dame-jeannes de vin à un liquoriste. Ce voleur était d'autant plus naïf qu'il a déclaré aux policiers qui perquisitionnaient chez lui, que deux inconnus les y avaient déposés.

Cette analyse ne prétend aucunement décrire très fidèlement l'ensemble des voleurs italiens. Elle est le fruit d'impressions qui se sont dégagées lors de la première saisie des données et qui ont persisté lors des investigations ultérieures.

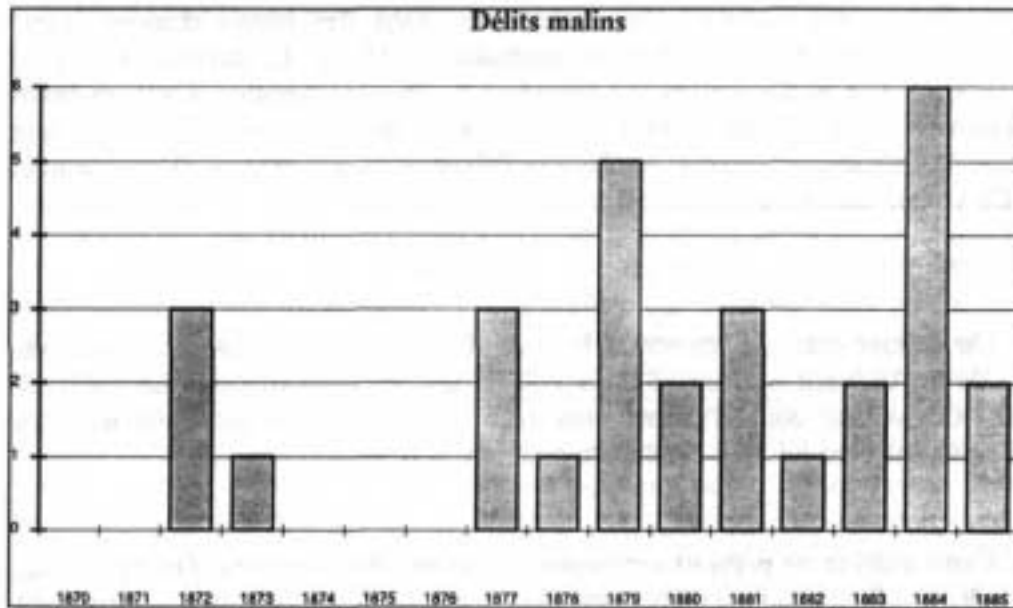
Conclusion partielle

L'hypothèse qu'une partie importante des accusés relève de la délinquance que l'on qualifie d'"inadaptation", parce que c'est son caractère intrinsèque, semble fondée. Les délinquants concernés ont les mêmes caractéristiques que ceux accusés de violence, mais en plus prononcées. L'image qui est apparue au fur et à mesure de l'analyse est celle d'une fraction de la population italienne, dont les attitudes sont en concurrence et parfois en opposition avec celles des autochtones. Il apparaît évident qu'un jeune homme dont la vie est tournée vers la recherche ou la conservation d'un petit emploi ne peut être tout à fait intégré à la société française. Fraîchement arrivé de son pays et immobilisé dans un milieu cloisonné, il ne peut s'adapter aux mentalités françaises et aux usages de la population autochtone qu'avec de nombreuses difficultés.

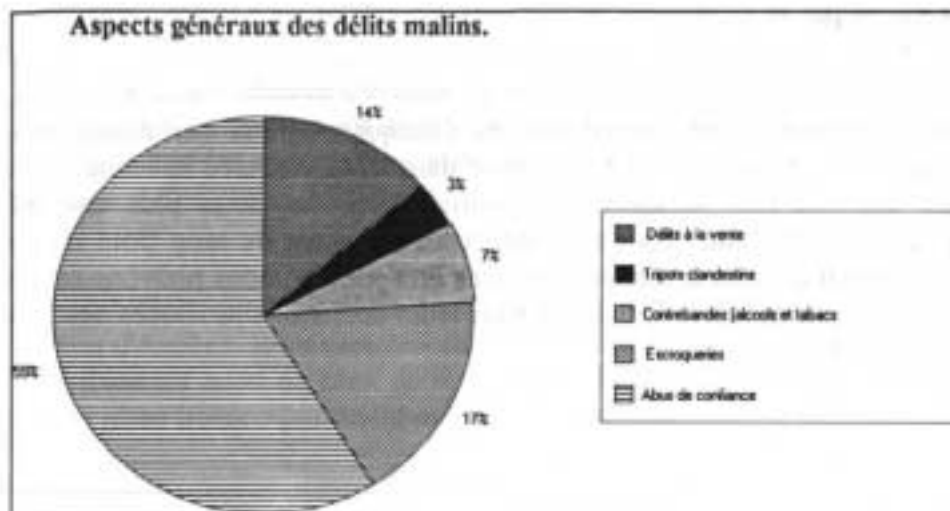
La délinquance maligne

Le troisième et dernier volet de la délinquance s'applique aux délinquants rusés, ceux qui agissent avec une préméditation profitable, dont le mobile principal est l'appât du gain. Ils ne pouvaient être classés dans les délits violents ni ceux résultant d'une inadaptation. Contrairement aux deux précédents chapitres, les cas correspondant à ce type de délinquants sont peu nombreux. Il n'y en a que vingt-neuf.

La plupart du temps, ces délits sont commis par des personnes qui ont une profession. Ils sont donc connus, au moins dans leurs quartiers et inspirent confiance.



Nous avons défini cinq catégories de délits rusés chez les Italiens : les abus de confiance, les escroqueries, ou filouteries, les contrebandes et les tripots clandestins, méfaits tournés contre les profits de l'Etat, ainsi que les délits à la vente.



Nous remarquons que durant toutes les années, les "abus de confiance" et les "escroqueries" représentent plus de trois cas sur quatre. Nous avons une raison supplémentaire de placer ces délits dans une catégorie à part. En effet, ces manœuvres se ressemblent. Elles consistent à s'approprier des biens non par le vol mais par le prêt ou la mise en confiance de la victime. Plusieurs cas concernent des employés ayant gardé des sommes importantes confiées par leurs patrons. Un certain Mouretto, un garçon boucher de vingt-six ans, s'est vu confier des moutons et une somme mandatée de cent Francs. Les moutons ont été retrouvés dans la campagne le lendemain. Le boucher s'était évaporé. Il a été condamné par défaut à un an d'emprisonnement. Il faut savoir que la grivèlerie est considérée comme un abus de confiance alors qu'elle est presque toujours commise par des personnes indigentes ne cherchant qu'à profiter d'un bon repas. Cela fausse un peu notre raisonnement qui ne prend en compte que les délinquants dont le but est l'appât du gain.

Les "délits à la vente" sont des petites fraudes commises par des commerçants. Nous n'avons observé que des balances faussées et des quantités de lait coupées avec de l'eau. Ces méfaits représentent les rares délits commis par des commerçants qui ne sont pas des tenanciers de débits de boisson. Ils peuvent se commettre très facilement mais sont très peu réprimés puisqu'il n'y a que quatre cas en seize ans. Sans vouloir nous étendre sur l'attitude des autorités, il semble bien qu'elles adoptent une position conciliante à l'égard de ces commerçants indépendants, sans doute parce qu'ils ne troublent pas l'ordre public.

Le troisième groupe de délits malins, au nombre de trois, est celui de ceux qui ne lèsent que l'Etat, les contrebandes et les ouvertures de tripots. La contrebande, en particulier celle de l'alcool, était plutôt le fait des Français, à une époque où la plupart des cultivateurs pouvaient facilement en distiller sans risquer d'ennui avec les autorités.

Conclusion partielle

Cette composante incontournable d'une délinquance, celle des délinquants rusés et professionnels, tient une très faible place dans la délinquance italienne. Cela démontre une nouvelle fois sa spécificité, tournée vers des actes plus souvent spontanés et peu réfléchis, que vers un savant calcul requérant du sang froid ou de l'expérience. Ces résultats sont à nuancer car, sans être juristes, nous pouvons croire que la plupart des délits proches de ceux-ci dans leurs définitions juridiques sont du ressort de la Cour d'Assises.

Conclusion

La société du canton d'Antibes était à dominante rurale. Les conflits y étaient âpres. L'individu devait défendre ses biens et son statut social. Celui-ci dépend non seulement de ses possessions mais aussi de ses attitudes en société. Les outrages étaient intolérables et demandaient réparations. Frédéric Chauvaud¹³ nous démontre que la Société pouvait intervenir et empêcher que les conflits n'aillent trop loin. Une Justice ancienne pouvait trancher et prévoyait des compensations pour le défendeur. Bien entendu, nos sources, judiciaires, ne peuvent nous permettre de distinguer une Justice rurale se substituant à la Justice institutionnelle. Or, il ressort que la délinquance avait de nombreux caractères de types urbains. L'immigration apportant de très nombreux arrivants, les structures traditionnelles avaient des difficultés à les accueillir. Ainsi le contrôle social, primordial dans une société rurale, n'exerçait plus son pouvoir sur ces populations dont la majorité était constituée par des Italiens. Ces derniers, du moins les plus jeunes, adoptaient un comportement marginal propagé par le sous-emploi. Les règles de la morale en vigueur à l'époque se relâchaient. Ainsi le délit apparaissait banalisé.

A partir du milieu des années 1870, une crise économique mondiale apparut. Encore dominées par le système économique rural d'autosubsistance, les Alpes-Maritimes n'ont réellement été touchées qu'à la fin de la décennie. Ce moment coïncide avec une progression du chômage, déjà endémique, et de l'immigration. Le résultat en a été une augmentation du nombre de personnes aux niveaux de vie très bas. La conséquence immédiate fut un progrès de la délinquance en valeurs absolues. Mais des modifications ont porté sur ses grands traits. Le nombre des jeunes délinquants, ceux de moins de trente ans, a augmenté plus rapidement que ceux des autres classes d'âges. Les vols et les violences occupent désormais une place prépondérante dans le total des délits, particulièrement chez les nouveaux arrivants, dont les Italiens sont de loin les plus nombreux. Une crise économique est principalement due aux progrès de la concurrence de certains pays étrangers extra-européens, dans des secteurs qui occupent une place primordiale dans les circuits marchands. La région antiboise est de plus en plus impliquée dans les échanges commerciaux et humains. Les pays européens doivent nécessairement s'adapter aux nouveaux contextes économiques. Ainsi la société toute entière se trouve obligée d'évoluer ce qui entraîne de dures difficultés de vie pour les membres des catégories sociales situées au bas de l'échelle sociale, distancées par les nouveaux besoins économiques et sociaux. Une crise économique s'accompagne donc fatalement d'une crise des valeurs.

Alors que les Italiens occupent une place importante dans la délinquance du canton d'Antibes, leurs caractéristiques sont différentes du reste de la délinquance et probablement aussi de ceux de la population italienne. Le délinquant italien typique est un jeune homme possédant un petit emploi.

Les Italiens étudiés étaient des travailleurs immigrés dont certains étaient saisonniers. Malgré la relative proximité des origines des Italiens, il semble qu'une importante partie d'entre eux a de réelles difficultés d'adaptation à sa nouvelle vie. Si cela provient de nombreux facteurs que nous avons déjà soulignés, l'importance de la délinquance italienne et ses caractères violents et voleurs ne pouvaient que dégrader l'opinion des Français vis à vis des Italiens et donc ralentir les processus d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil. Les traits de la délinquance énumérés plus haut étaient probablement ressentis par la population locale, même d'une façon déformée. Cela n'a pas dû faciliter les relations entre les différents groupes ni, par conséquent, l'intégration des Italiens dans les réseaux de relations français.

Notes

- 1) Anne-Marie Faidutti-Rudolph, L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France, Thèse de doctorat, Paris, 1965.
- 2) Emile Temime, R. Lopez, Migrations. Histoire des migrations à Marseille, tome 2, L'expansion Marseillaise et "l'invasion italienne" (1830-1918); Edisud, Aix-en-Provence, 1990, p.207.
- 3) Marie-Clet Desdevises, La délinquance étrangère (analyse statistique), Thèse de doctorat, Université de Rennes, 1976. à 0.8% en 1884-1885. Dans le même laps de temps, le taux de délinquance des Italiens est passé de 2% à 1.7%.
- 5) Marie-Clet Desdevises, op. cit.
- 6) Archives départementales des Alpes-Maritimes, Recensements de 1871, 1876, 1881 et 1886 dans les trois communes du canton d'Antibes; série 6 M, cotes 15559, 15577, 15793.
- 7) Christophe Jolesse, La délinquance dans le canton d'Antibes. (1870-1885), Mémoire de maîtrise, Université de Nice Sophia-Antipolis, octobre 1994, p. 125 .
- 8) Emile Temime, op. cit.
- 9) Ibidem.
- 10) Ibidem.
- 11) Pierre Milza, Français et Italiens à la fin du XIXème siècle, Ecole Française de Rome, 1981, p. 1114.
- 12) Marie-Clet Desdevises, op. cit.
- 13) Frédéric Chauvaud, Tensions et conflits, aspects de la vie rurale au XIXème siècle, d'après les archives judiciaires. L'exemple de l'arrondissement de Rambouillet. (1811-1871), Thèse de doctorat, Université de Paris, 1988.